

- Investissement	Solde déficitaire	- 175 176.98 €
- Fonctionnement	Solde positif	+ 979 713.11 €
- Restes à réaliser		- 59 986.00 €

d'où un résultat de clôture positif au 31/12/2024 : + 744 550.13 €

L'assemblée approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget principal

3/ - Eglise de St Oyen – Appel d'offre :

Restauration des façades du clocher, de la tourelle, de la façade Ouest et couvertures des transepts et du clocher – Lot n° 3 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

Lors de la première consultation, Madame le Maire rappelle que le lot n° 3 a été attribué mais non notifié à l'entreprise retenue par le Conseil, celle-ci n'ayant pas produits la totalité des pièces demandées.

Une seconde consultation a été lancée auprès de quatre entreprises. Seules trois entreprises ont répondu favorablement.

L'analyse des offres indique que deux entreprises présentent un devis conforme au CCTP. La troisième offre n'a pas respecté le BPU. Les dates d'intervention sont différentes. Après étude, le conseil retient l'Entreprise REBILLARD - 4 rue de la Charme à OUROUX SUR SAONE mieux-disante. Le commencement des travaux est prévu en septembre 2025.

4/ - Demandes de locations

- **Demande de Mme BERTHOUD-LAFARGE** : les élus remercient Mme BERTHOUD-LAFARGE pour son intervention et décide de louer une salle de réunion située dans l'ancienne école au prix de 50 €uros par mois. Une convention sera établie avec l'intéressée. La salle sera prise en l'état.
- **Demande d'une administrée Mme WASSER, psychologue**. L'intéressée recherche une salle pour deux jours par semaine. Une salle de classe située dans l'ancienne école lui a été proposée. Des travaux seraient nécessaires pour scinder le cabinet et la salle d'attente. Après débat, le conseil n'est pas opposé à louer la salle à Mme WASSER, mais souhaite, dans un premier temps, laisser la salle en l'état. Le Conseil charge le Maire de reprendre contact avec l'intéressée.

5/ - Compte rendu des réunions intervenues

- **Commission cimetièrre** : Un nouveau devis a été établi. Le marbrier souhaite revoir sur place les concessions avant la décision finale de reprise partielle des concessions composant le carré n° 3. La commission sera réunira une nouvelle fois pour statuer sur les concessions.
- **Commission voirie** : la commune a émis un avis favorable pour la signature d'un marché à bons de commande. Seules, six communes repartent pour une convention de 3 ans. Les propositions de prix seront connues en avril.
- **Commission communale des Impôts Directs** : la commission s'est réunie dernièrement.
- **Le Galpon/ Détours en Tournugeois** : Le Galpon est une association de spectacles, oeuvrant depuis de très nombreuses années sur le Tournugeois. Etant subventionné par la Communauté de Communes, des évènements festifs sont désormais organisés sur tout le territoire de la C.C. DETOURS en TOURNUGEOIS est l'évènement phare annuel du Galpon (festival d'arts de rue). L'édition 2025 est prévue à Tournus sur 2 jours et à Montbellet pour la journée du 31 août. Une première réunion est intervenue avec les présidents des associations afin de présenter leur projet. Une seconde réunion est fixée le 17 avril à Montbellet pour l'organisation de l'évènement à Montbellet et poursuivre l'appel aux bénévoles. Cette manifestation est gratuite pour les visiteurs ; les artistes étant rémunérés au chapeau. Le bénéfice de cette manifestation sera reversé aux associations.

6/ - Questions diverses

- **Demande de l'Ost du Dragon** : L'association montébelloise organise la 4^e édition de la médiévale au Château de Mirande les 9 et 10 août prochains à Montbellet.

Pour cela, l'association a déposé une demande de subvention auprès de la mairie (remise gracieuse de la location de la salle pour l'hiver 2024/2025 ainsi qu'une participation pour l'installation d'une scène).

Les élus, après étude du budget prévisionnel, accepte la demande de l'association. Cependant, la participation financière de la Commune ne sera versée qu'après présentation du bilan chiffré final de la manifestation et dans le cas où celle-ci devait être déficitaire.

- **ZAER** (Zone Accélération Energies Renouvelables) : La seconde vague de définition des zones est clôturée. La présente assemblée doit émettre un avis conforme à la cartographie existante. Le Conseil donne son aval.

- **Conseil d'école** : Mme le Maire fait le compte-rendu du Conseil d'école du 18 Février dernier. 77 élèves sont inscrits à la rentrée 2025. Un travail sur la laïcité est effectué cette année et des échanges sont organisés avec les écoles de Mâcon, Beaumont sur Grosne et Sennecey le Grand. Une intervenante en Musique, chant et danses est prévue auprès des élèves. La fête de l'école est fixée au 20 juin prochain.

- **Nettoyage de printemps** : le prochain nettoyage est prévu sur les plans d'eau de Saint-Oyen le samedi 19 avril 2025 à partir de 8h30. Les plongeurs du Club Subaquatique de Mâcon interviendront ce jour là afin de sonder les fonds du lac.

La séance est levée à 22h00

La prochaine réunion est fixée au lundi 7 avril 2025 à 19h00